



Communication On Progress

Décembre 2017

| GROUPE MONDIAL PROTECTION



SOMMAIRE



1. RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT	3
2. GROUPE MONDIAL PROTECTION : PRESENTATION	3
3. SYNTHÈSE	6
3.1 Résultats 2016 -2017	6
3.2 Objectif 2018	7
4. DROIT DE L'HOMME	7
4.1 Rappel des principes	7
4.2 Politique et objectifs	7
4.3 Mise en œuvre et résultats	7
5. CONDITIONS DE TRAVAIL	8
5.1 Rappel des principes	8
5.2 Politique et objectifs	8
5.3 Mise en œuvre	8
5.4 Résultats	9
6. ENVIRONNEMENT	10
6.1 Rappel des principes	10
6.2 Politique et objectifs	10
6.3 Mise en œuvre et résultats	10
7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	11
7.1 Rappel des principes	11
7.2 Politiques et objectifs	11
7.3 Mise en œuvre	11
7.4 Résultats	11

GROUPE **MONDIAL PROTECTION**

14, rue du Saule Trapu • 91300 Massy
Standard 01 60 11 23 19 • Télécopie 01 60 11 50 29
Email : accueil@mondial-protection.fr • www.mondial-protection.fr

RCS Evry • Siret 499 034 825 000 38 • APE 8010Z
SAS au capital de 37 000 euros
Autorisation d'exercice N° AUT-091-2116-01-09-20160580486



1. RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

Depuis 2014, le Groupe Mondial Protection s'engage à respecter les dix principes fondateurs du Pacte Mondial des NATIONS UNIES, regroupés au sein des 4 thèmes fondamentaux :

- les Droits de l'Homme,
- les Droits du Travail,
- la Protection de l'Environnement
- et la Lutte contre la Corruption.

En cette fin d'année 2017, nous réaffirmons notre adhésion à ces principes et notre souhait de les faire progresser dans notre zone d'influence.

Par la présente communication, nous souhaitons faire part des actions menées et à venir, avec l'implication de chacun au sein de notre entreprise.

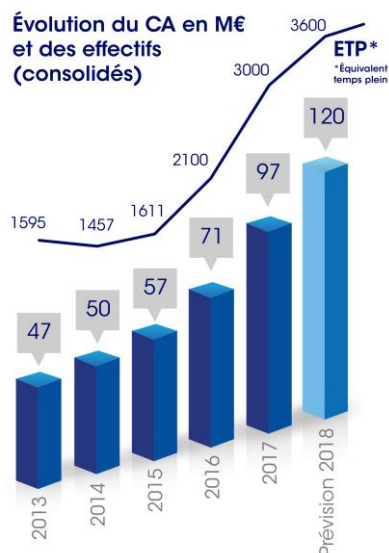
Pascal Kiekens
Président-Directeur Général

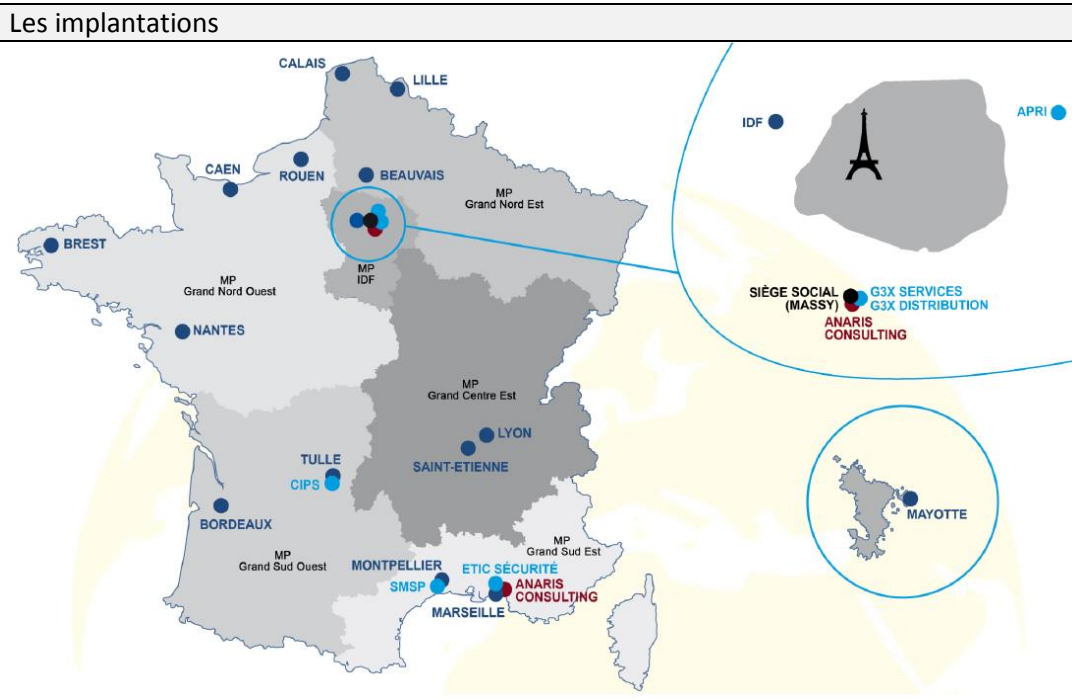
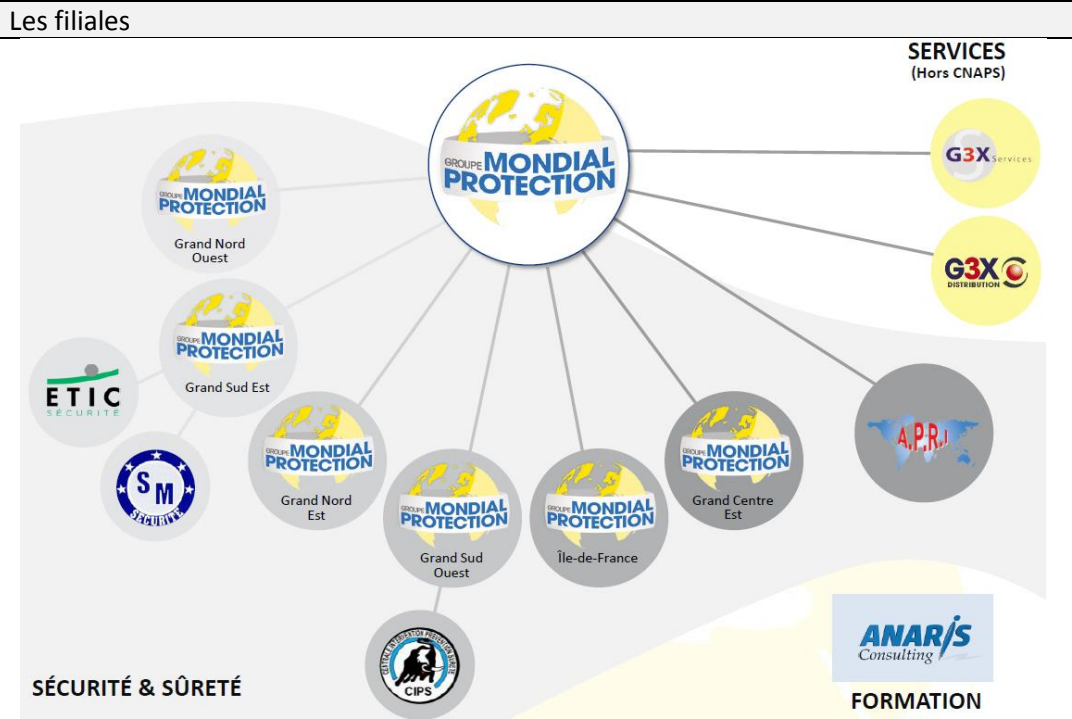
2. GROUPE MONDIAL PROTECTION : PRESENTATION

Activité	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de Sécurité Privée, • Surveillance humaine ou surveillance par des moyens électroniques ou gardiennage, • Levée de doute et intervention sur alarme, • Sécurité Incendie
----------	---

Dénomination sociale	GROUPE MONDIAL PROTECTION
Forme Juridique	Société par Actions Simplifiée
Capital Social	200 000 €
Création de Mondial Protection	1 ^{er} juillet 1997
Siège Social	Massy - France
Adhésion au Global Compact	Mai 2014

Evolution du Chiffre d'Affaires (M€) et des effectifs





Les secteurs d'intervention



Les Métiers

Prestations de surveillance générale, de prévention et de dissuasion, d'accueil, d'orientation et de filtrage, de sécurisation des personnes et des biens

 Surveillance Gardiennage	 Sécurité Incendie	 Sécurité Évènementielle	 Sûreté Aéroportuaire	 Sûreté Portuaire
Protection des personnes et des biens	SSIAP	Dossier Sécurité	Inspection filtrage des passagers et des bagages cabines	Inspection filtrage des passagers et des bagages
Prévention et dissuasion	Prévention et protection	Rondes de sécurité Sécurité Incendie	Inspection filtrage des bagages de soutes	Inspection filtrage et contrôle des véhicules
Contrôle d'accès	Assistance à personne	Contrôle d'accès et gestion des flux Palpation	Inspection filtrage des personnels	Inspection filtrage des personnels
Lutte contre la démarque inconnue	Contrôle Périodique des installations	Équipe volante d'intervention	Rondes de sûreté	Visite et rondes de sûreté
Rondes et Sécurité Mobile	Intervention EPI - ESI	Profilage	Profilage	
Rondes de prévention cynophile	Levée de doute			



3. SYNTHÈSE

3.1 Résultats 2016 -2017

Dans un contexte de développement important de nos activités qui reposent sur l'humain, notre Groupe poursuit sa démarche de conciliation des préoccupations d'efficacité et de rentabilité inhérente à l'entrepreneuriat et le maintien de liens pérennes avec ses partenaires et collaborateurs.

En 2016 et 2017, le Groupe Mondial Protection a maintenu les actions de fond relatives aux dix principes promus par le Pacte Mondial des Nations Unies engagées depuis 2014.

Thème	Action(s)	Statut des actions Novembre 2017
Environnement	Suivi de la flotte de véhicules et accroissement progressif du nombre de véhicules hybrides et électriques	• Action menée en continu.
	Sensibilisation régulière des personnels au sein du groupe (bonnes pratiques environnementales)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du Guide des Bonnes Pratiques Environnementales • Création d'un Guide Eco-Conduite • Campagnes d'affichage sur la préservation des ressources : économies de papier, suppression des gobelets plastiques, économies d'énergie, éco-conduite (en cours)
	Réduction des impacts environnementaux	• Mise à jour du Bilan des Emission de Gaz à Effet de Serre
Conditions de travail / Emploi	Renforcement de la formation des collaborateurs	• Partenariat privilégié avec un organisme disposant de plateaux techniques opérationnels à Massy et Marseille
Droit de l'Homme	Participation du groupe Mondial Protection à des actions solidaires	En continu • Subvention d'associations d'éducation et de réinsertion professionnelle, notamment à Marseille
Droit de l'Homme Lutte contre la corruption	Evolution de la charte éthique Désignation d'un Référent Ethique indépendant	Terminé

En cette fin 2017, l'engagement du Groupe Mondial Protection se renforce par la mise à jour de sa politique RSE et sa charte éthique (respect des personnes, respect de la légalité, respect de l'environnement, droit de la concurrence, lutte contre la corruption, prévention des conflits d'intérêt) et sa signature par l'ensemble du personnel de Direction et d'encadrement au siège et dans les structures régionales.



3.2 Objectif 2018

En 2018, nous avons pour objectif de poursuivre la mise en œuvre d'actions de progrès dans les domaines de la santé et sécurité des collaborateurs et de l'énergie afin de préparer les certifications ISO 45 001 et ISO 50 001.

Chacun des quatre axes correspondant aux dix principes du PACTE MONDIAL est décliné ci-après avec le rappel des principes, de la politique et des objectifs correspondant à ces principes, les actions mises en œuvre et leurs résultats.

4. DROIT DE L'HOMME

4.1 Rappel des principes

Principe 1	Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
Principe 2	Veiller à ce que leur propre compagnie ne se rende pas complice de violations des Droits de l'Homme

4.2 Politique et objectifs

Depuis sa création, le Groupe Mondial Protection place l'homme au cœur de sa politique de développement.

Dans ce cadre, il s'implique auprès d'acteurs locaux et accompagne des projets associatifs au plan local et national, qui trouvant, pour certains, un prolongement au sein du Groupe Mondial Protection :

- maintien de son soutien à l'Etoile Civique et à la Ligue Universelle du Bien Public,
- actions et développement de partenariat en faveur, notamment :
 - de l'insertion professionnelle,
 - du handicap,
 - de l'intégration de populations discriminées.

En interne, le Groupe Mondial Protection :

- veille à ouvrir son offre de recrutement à des candidatures diversifiées
- s'engage à garantir à chacun d'être traité avec respect et équité, sans distinction de sexe, race, ethnie, nationalité, mœurs, religion ou handicap

4.3 Mise en œuvre et résultats

- en un an et demi de fonctionnement du centre de formation créé dans les quartiers nord de Marseille et adossé à une salle de sport spécialisée, 200 personnes ont été diplômées pour l'exercice des métiers de la sécurité privée et ont trouvé un emploi stable.
- création, en cours, d'une association d'aide aux devoirs,
- partenariat et soutien d'une initiative avec des bailleurs sociaux visant la réinsertion de pères en recherche d'emploi vers des postes de gardiens d'immeuble,



- pilotage, par notre Direction de la Formation et du Recrutement, de deux partenariats (en cours d'établissement) :
 - avec l'association « Défense mobilité » pour la reconversion de militaires en fin de carrière,
 - avec l'association « Solidarité Défense » : pour accompagner la réinsertion des militaires blessés ;

Ces deux derniers projets prévus pour être opérationnels courant 2018, ont pour objectif d'incorporer certains de ces militaires dans nos effectifs.

- notre offre de recrutement : annonces publiées sur notre site internet systématiquement mixtes.

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

5.1 Rappel des principes

Principe 3	Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociations collectives
Principe 4	Contribuer à éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire
Principe 5	Abolir de façon effective le travail des enfants
Principe 6	Éliminer la discrimination

5.2 Politique et objectifs

Dans le contexte réglementaire qui encadre l'exercice de notre métier, le professionnalisme et l'implication de nos collaborateurs sont un facteur primordial de bonne réalisation de nos prestations et de pérennisation de notre activité.

Respecter la réglementation française applicable dans le cadre de l'exercice de nos activités, qui inclut de ne recourir à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, ni exécuté par les enfants, et de reconnaître la liberté d'association et le droit à la négociation collective, est le premier de nos engagements.

Au-delà de cette condition minimale, le Groupe Mondial Protection cherche à placer ses collaborateurs dans les meilleures conditions pour l'exercice de leurs fonctions :

- prévenir tout risque pour la santé et la sécurité des salariés,
- créer un environnement de travail où chacun pourra s'épanouir en particulier grâce aux formations et accompagnements internes reçus,
- lutter de manière la plus déterminée contre toute pratique de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel,
- respecter le droit de chacun à la liberté d'association et d'implication syndicale, constituent quelques-uns des engagements pris en ce sens.

5.3 Mise en œuvre

L'exercice de notre profession s'effectue dans un cadre réglementaire exigeant en matière de qualifications. L'ensemble de nos collaborateurs évoluant sur les sites de nos clients bénéficie donc d'un socle de formations reconnues (agrément spécifiques CQP APS, SSIAP, SST) et diplômantes, dont les recyclages sont suivis rigoureusement.



Des formations complémentaires adaptées aux exigences des sites sur lesquels le Groupe Mondial Protection intervient peuvent leur être dispensées.

Des formations SST sont également planifiées pour le personnel des services support.

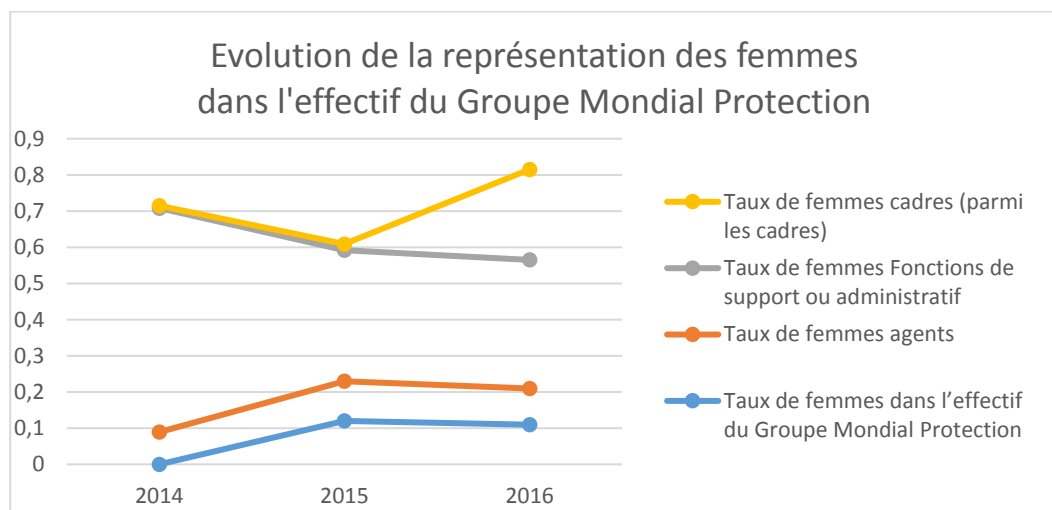
Plusieurs élections ont été organisées au cours de l'année 2017 pour le renouvellement d'une partie des instances représentatives du personnel, permettant ainsi d'engager des négociations collectives.

Fin 2016, nous avons augmenté la fréquence des réunions d'échanges périodiques entre l'encadrement du personnel œuvrant au quotidien pour la réalisation des prestations et les services supports passant ainsi à une réunion par trimestre permettant d'aborder les sujets relatifs à l'évolution du Groupe Mondial Protection et de son organisation.

5.4 Résultats

	2016	2015	2014
<i>Effectifs de Mondial Protection (au 31/12/2016)</i>	1637	1410	1385
<i>Nombre de femmes</i>	186	172	175
<i>Nombre d'agents</i>	1530 *	1341	1322
<i>Nombre de femmes</i>	148	147	128
<i>Nombre de personnels Fonctions de support ou administratif</i>	107	69	63
<i>Nombre de femmes Fonctions de support ou administratif</i>	38	25	47

*hors assistantes administratives, responsables de site et responsables exploitation, contrôleurs et coordinateurs



- Aucun recours au travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants pour 100% de nos fournisseurs

6. ENVIRONNEMENT

6.1 Rappel des principes

Principe 7	Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
Principe 8	Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
Principe 9	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

6.2 Politique et objectifs

Bien qu'exerçant une activité de services, le Groupe Mondial Protection est conscient de l'impact environnemental que celle-ci génère et s'engage à œuvrer au quotidien, avec l'implication de ses équipes, pour le minimiser.

Son action est centrée prioritairement sur la limitation des consommations de ressources énergétiques.

6.3 Mise en œuvre et résultats

- Suivi des consommations de carburant des véhicules ;
- Augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques de notre parc de véhicules à chaque fois que le contexte d'exercice de nos missions le permet.

		2017 (à fin novembre)	2016	2015
Consommation Gazole		169 754 L	151 460	117 732 L
Consommation Essence		32 033 L	22 332	6 660 L (véhicules hybrides)
Consommation carburant globale		201 787 L	173 792 L	124 392 L
Nombre de véhicules		152	94	68 en parc en 2015 (50 au 31/12/2015)
Nombre de véhicules	hybrides	25	15	7
	électriques	5	2	/
% dans le parc	véhicules hybrides	16%	18,5%	10,3 %
	véhicules électriques	3,3%	2%	/

- Développement d'agences locales pour plus de proximité avec nos clients

	2017	2016	2015
Nombre d'implantations géographiques	15	12	8



7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

7.1 Rappel des principes

Principe 10	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
-------------	---

7.2 Politiques et objectifs

Le Groupe Mondial Protection invite tous ses salariés à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

7.3 Mise en œuvre

En cette fin 2017, le Groupe Mondial Protection a mis à jour sa charte éthique. Celle-ci a été signée par l'ensemble du personnel de Direction et d'encadrement au siège et dans les structures régionales.

La signature de cette charte vient compléter l'application constante des règles déontologiques, signée par chacun de nos agents œuvrant à l'embauche, et du Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure applicables pour toute prestation de sécurité privée.

Les dispositions établies au sein du Groupe Mondial Protection permettant de se conformer à la réglementation ainsi que leurs évolutions sont régulièrement communiquées au personnel de Direction et d'encadrement lors des réunions trimestrielles d'échanges entre les services supports et les agences locales en régions.

Dans le cadre des pratiques conventionnelles,

- la Direction Commerciale du Groupe veille à ce que soient scrupuleusement respectées par les collaborateurs commerciaux :
 - les obligations découlant du Code des Marchés Publics et du Code du Commerce,
 - l'application de ce dixième principe fondamental de Global Compact.
- la Direction Exploitation s'assure du respect des obligations définies dans le cadre de la Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance et de la charte des bonnes pratiques d'achats de sécurité privée, dont le Groupe Mondial Protection est signataire.

Afin de veiller au respect de sa charte éthique et alerter la Direction Générale concernant d'éventuelles dérives en matière d'éthique et déontologie, le **Groupe Mondial Protection a désigné un Référent Ethique indépendant** ; un support spécifique de remontée à la Direction Générale a été amendé afin de permettre le signalement de tout évènement révélateur d'un non-respect des principes de cette charte.

7.4 Résultats

Aucune déclaration de soupçon n'a été rendue nécessaire en 2016 et 2017 dans le cadre de la lutte contre le blanchiment